

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 11 décembre 2019 à compter de 13 h.

PRÉSENCES : M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Robert Vincent, substitut au maire de la ville de Granby, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

ABSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

2019-12-444 CONSTATATION DE LA PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL, NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU que les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été dûment notifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'ouvrir la séance à 13 h 17.

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2019-12-445 DEMANDE DE CESSION DE RANG EN LIEN AVEC LE CONTRAT DE PRÊT FLI-082 RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 15-023

ATTENDU que la MRC a octroyé un prêt de 50 000 \$ dans le contrat de prêt FLI-082 rattaché au dossier numéro 15-023 et que le solde à payer est approximativement de 18 800 \$;

ATTENDU que la MRC dispose notamment d'une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et des créances de l'entreprise, enregistrée au Registre des droits personnels et réels mobiliers sous les numéros 16-0551674-0002 et 18-0431541-0001;

ATTENDU que l'entreprise a obtenu un financement de la part de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska pour procéder à l'acquisition d'un nouveau pasteurisateur et qu'elle dépose une demande de cession de rang à la MRC en faveur de ce créancier pour ce bien relativement à une future inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers;

ATTENDU la recommandation du 29 novembre 2019 de Granby Industriel d'autoriser cette cession de rang en faveur de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska, telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Robert Vincent, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'entériner la recommandation du 29 novembre 2019 de Granby Industriel quant à la demande de cession de rang sur le nouvel équipement financé, soit le pasteurisateur, de la garantie hypothécaire de la MRC enregistrée au Registre des droits personnels et réels mobiliers sous les numéros 16-0551674-0002 et 18-0431541-0001 relativement au contrat de prêt FLI-082 rattaché au dossier numéro 15-023 en faveur d'une future inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2019-12-446 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-10-340 – OCTROI D'UN PRÊT DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 15-032

ATTENDU que la résolution numéro 2019-10-340 du conseil octroie un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) d'un montant de 50 000 \$ rattaché au dossier numéro 15-032 à certaines conditions dont notamment l'obtention d'une garantie hypothécaire mobilière de deuxième rang sur les inventaires et les recevables selon la recommandation au dossier;

ATTENDU qu'il est impossible d'obtenir une garantie hypothécaire mobilière de deuxième rang sur les inventaires et les recevables en raison des droits existants des créanciers de l'entreprise lors de l'adoption de la résolution numéro 2019-10-340;

ATTENDU la nouvelle recommandation de Granby Industriel en date du 5 décembre 2019 à l'effet de remplacer cette garantie par une hypothèque mobilière de troisième rang sur les inventaires et les recevables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine appuyé par M. le conseiller Robert Vincent et résolu unanimement :

1. De remplacer, au sous-paragraphe 1 d) de la résolution numéro 2019-10-340, le mot « deuxième » par le mot « troisième »;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue.

2019-12-447

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de lever la séance à 13 h 18.

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

M. Paul Sarrazin, préfet